

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 90 (1939)
Heft: 6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Examens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'*ingénieur forestier* aux 8 candidats dont les noms suivent :

MM. *Bieler Eugen*, de Bonaduz (Grisons)
Bisaz Otto, de Lavin (Grisons)
Jöhr Werner, d'Innerbirrmoos (Berne)
Kurth Alfred, de Soleure
Merz Albert, d'Unterägeri (Zoug)
Richard Félix, de Langenthal (Berne)
Rieben Edouard, de Lenk (Berne)
Roten Ferdinand, de Sion (Valais).

Premier examen préparatoire de diplôme (avril). Ont subi la série des épreuves de cet examen : 15 candidats; 12 ont réussi, tandis que 3 ont échoué, dont deux pour la deuxième fois. Ces deux derniers sont ainsi éliminés de l'Ecole.

Second examen préparatoire de diplôme. Nombre des candidats qui se sont présentés à l'examen : 8. Tous l'ont réussi.

Nombre des étudiants. Au début du semestre d'été, le nombre des étudiants était le suivant : 1^{er} cours, 9; 2^{me} cours, 20; 3^{me} cours, 14; en congé, 4; auditeur, 1. Total : 48 (en 1938 : 55). A côté des étudiants diplômés, 3 élèves ont quitté notre Ecole ce printemps.

Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche.

M. *Roman Felber*, inspecteur auprès de l'Inspection fédérale des forêts, a pour cause de santé pris sa retraite le 1^{er} avril 1939. Au cours des années passées dans les bureaux de l'Inspection, M. Felber qui avait à s'occuper principalement de la statistique et des questions économiques, a fait preuve de beaucoup de bon sens, de pondération et d'un jugement très avisé. Son départ constitue une perte sensible pour l'Inspection.

Pour combler les vides causés par la démission de M. Felber et l'appel de M. *Mathey-Doret* aux fonctions d'inspecteur de la pêche, MM. *Pierre Sartorius*, de Bâle, et *Paul Mühle*, de Wyssachen, ont été nommés en qualité d'*ingénieurs forestiers* auprès de l'Inspection fédérale des forêts.

D'autre part, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse adhérerait au *Centre international de sylviculture* (C.I.S.), créé dans le cadre de l'Institut international d'agriculture, avec siège à Berlin, et a nommé l'inspecteur général des forêts, M. *Petitmermet*, délégué de la Suisse au sein du comité du C.I.S.

La première réunion de ce comité a eu lieu les 11 et 12 mai 1939 à Berlin. Dix pays étaient représentés; plusieurs membres du comité permanent de l'Institut international d'agriculture assistaient aux

séances. Le comité international du bois avait délégué son président, M. Ostrowski, qui avait prié M. Winkelmann de l'accompagner.

Le baron Waldbott, président du comité d'organisation du II^{me} Congrès de sylviculture tenu en 1936 à Budapest, a été nommé président, et l'inspecteur général Alpers, vice-président du C. I. S. Pour la place de directeur, le choix s'est porté sur le professeur Kœstler, de l'université de Goettingue.

Le III^{me} Congrès forestier international se tiendra à Helsinki (Finlande) du 1^{er} au 5 juillet 1940. Les excursions auront lieu avant le Congrès, soit du 26 au 30 juin 1940. Comme pour le II^{me} Congrès, des comités nationaux seront constitués et chargés de tous les travaux préparatoires dans leur pays; ces comités recueilleront les inscriptions et les transmettront, ainsi que les rapports préparés pour le Congrès, au comité finlandais dans le délai prescrit par celui-ci.

Pour la Suisse, le comité national sera constitué prochainement; en attendant, l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche donnera sur demande les renseignements qu'elle est en mesure de fournir.

Cantons.

Grisons. Extraits du rapport de gestion pour 1938 du Département forestier. La loi forestière en vigueur dans ce canton prévoit que toute commune dont le domaine forestier a une superficie dépassant 1000 ha, ou dont la possibilité est supérieure à 2500 m³, doit engager un ingénieur forestier comme gérant de ce domaine. La commune de Mesocco, à la suite de la récente révision du plan d'aménagement de ses forêts, vient d'entrer dans cette catégorie de communes. Mais tenant compte du faible rendement de ses bois, elle a été provisoirement exemptée de l'obligation d'engager un technicien forestier porteur du brevet d'éligibilité.

Aménagement de forêts communales. L'activité déployée dans ce domaine est récapitulée comme suit :

	Plans nouveaux	Revisions	Total
Elaborés par inspecteurs forestiers d'arrondissement	ha 801	ha 383	ha 1184
Elaborés par des aménagistes	1158	514	1672
Total	1959	897	2856

La possibilité de cette étendue totale a été fixée à 5645 m³. Ont été inventoriées, durant ces opérations : 650.400 tiges, mesurant 502.400 m³.

A la fin de 1938, la situation en matière d'aménagement était la suivante :

148 plans d'am. définitifs,	88.368 ha;	possibilité, 162.485 m ³
106 plans d'am. provisoires,	43.533 »	» 76.395 m ³
3 programmes d'am.	3.118 »	» 4.370 m ³
Total 257	135.019 ha;	243.250 m ³

La surface totale des forêts publiques aménagées comprend 93 % de la surface boisée totale.

C'est en 1938 qu'est entrée en vigueur une nouvelle « Instruction » pour l'élaboration des plans d'aménagement. Son innovation principale consiste dans l'introduction, pour les inventaires, d'une échelle des diamètres groupés de 4 en 4 cm. Le calcul du volume sur pied en sera facilité, ainsi que le contrôle des exploitations.

Protection des forêts. Le rapport renseigne sur le développement en 1938 de ce ravageur si redouté des mélèzeins grisons qu'est la *pyrale grise du mélèze*. Durant cette 3^{me} année de la dernière épidémie, les dégâts furent en général minimes; elle a presque partout touché à sa fin. Exceptionnellement, le mal fut, à Poschiavo, plus grave qu'en 1937. Ainsi que le « Journal » l'a relevé pour la région de Zermatt (Valais), de nombreux rajeunissements de l'arolle ont, aux Grisons aussi, été fortement abîmés par ce redoutable lépidoptère.

Dans le haut du Val d'Avers, les peuplements d'arolle, à la limite supérieure ont subi quelques déprédatations de la part d'un ravageur, aux apparitions très rares, *Lophyrus elongatus* Klug, un hyménoptère qui ronge les aiguilles. Des mesures de prévention sont prévues pour 1939.

On signale une recrudescence des dégâts causés par le gibier (frayure), le chevreuil surtout, aux jeunes mélèzes.

Ceux causés par le feu furent très importants. Un incendie, provoqué par des exercices militaires de jets de lance-mines, dans les forêts de la commune de Leggia, a eu des suites fort graves. Il fallut abattre 9000 tiges, mesurant 6000 m³ et la surface incendiée s'est élevée à 323 ha. — Pour les communes de l'arrondissement de la Mœsa, la dépense totale pour la lutte contre les incendies en forêt a été de 13.650 fr. Durant les dix dernières années, la moyenne de ces frais, dans sept des dites communes, a été de 3000 fr. par an. Une meilleure organisation de ces mesures de défense paraît très désirable.

Vente des bois. D'une façon générale, la vente des divers assortiments du bois a donné des résultats satisfaisants. Mais l'expérience montre de plus en plus qu'elle doit être organisée par les associations forestières. A cet égard, la « Selva » a déployé une très louable activité. Les ventes collectives gagnent toujours plus de terrain. Ce fut le cas tout particulièrement pour le *bois de râperie*. L'augmentation des prix offerts, durant l'année écoulée, s'est traduite par la fourniture de quantités dépassant très sensiblement celles des années précédentes. Il en a été livré, au total, 23.000 stères.

La vente des bois de feu a pris une allure satisfaisante, en particulier à partir de l'automne. Toutefois, les exigences des acheteurs vont en augmentant et le placement des assortiments de moindre valeur reste un problème difficile à résoudre. Aussi la question de leur utilisation pour la saccharification reste-t-elle toujours dans l'air. Mais comment la résoudre ? De nombreuses conférences ont eu lieu à

ce sujet, en particulier avec les représentants de diverses administrations fédérales. Mais, pour le moment, aucune solution n'a pu être trouvée, car on n'a pas pu se mettre d'accord sur la répartition des frais entre les intéressés.

Exploitations. Les exploitations dans toutes les forêts publiques peuvent être résumées comme suit :

Etendue boisée totale	117.213 ha
Possibilité	255.280 m ³
Exploitation totale	273.960 m ³

(dont bois de répartition : 104.730 m³)

Produit brut, total 5.574.914 fr. (en 1937 : 4.727.790 fr.)

Dépenses, total 3.379.040 fr. (en 1937 : 2.802.100 fr.)

Dans ce dernier chiffre, la somme dépensée pour construction de chemins forestiers et l'entretien figure par 507.325 fr. (en 1937 : 276.100 fr.).

H. B.

Etranger.

France. *Progrès réalisés dans l'utilisation du bois comme carburant national.* D'un article publié par la « France forestière », nous extrayons les passages suivants :

La production française en bois est de trente millions de mètres cubes par an. Le pays n'en consomme pratiquement que 19 millions, de sorte qu'il lui reste environ 11 millions de mètres cubes inutilisés. En organisant d'une façon rationnelle l'emploi d'une aussi grande quantité de bois sous la forme de gaz des forêts, il lui serait, de ce fait, possible d'économiser l'importation de 500.000 tonnes de combustible liquide, par an. Le débouché de ce superflu de sa production forestière pourrait, le cas échéant, augmenter l'intensification de ses exploitations forestières. Au bout d'un certain temps, elle aurait ainsi à sa disposition un approvisionnement en bois, encore bien plus grand, qui lui faciliterait beaucoup l'emploi des gazogènes pour la gazéification du bois comme source d'énergie.

Dans ce but, la France a entrepris une série de travaux de recherches et d'essais pratiques, en vue de l'utilisation du gaz de bois pour l'alimentation des moteurs de ses véhicules à traction mécanique. Les milieux compétents ont notamment fait ressortir que l'alimentation au gaz des forêts était particulièrement économique. Les frais d'exploitation sont inférieurs de 50 % à ceux occasionnés par l'alimentation à l'essence. A ce qui précède, on peut non seulement ajouter que le bois est plus économique, mais encore dire qu'il est « insensible ». Les entrepôts d'huile de pétrole sont continuellement exposés à des dangers d'incendie ou de déflagration. A ce sujet, citons comme exemple le cas de Barcelone, où une bombe aérienne ayant atteint son objectif a mis le feu à un dépôt d'essence de 60.000 tonnes. Or, étant donné l'entrée en action des

avions de bombardement, les dépôts de combustibles liquides courront de plus en plus le danger d'une destruction rapide et totale. Par contre, les dépôts de bois ne sont pas exposés à la destruction par avions. En outre, ces dépôts peuvent être disséminés, d'une façon très efficace, sur les territoires de l'arrière, vu que, dans les pays possédant de grandes richesses forestières, les réserves de combustible-bois peuvent être organisées partout.

L'organisation d'innombrables stations de ravitaillement, le long des routes, est une des conditions primordiales si l'on veut développer l'emploi du gazogène sur les voitures automobiles.

Mais étant donné que le gaz des forêts constitue à peu près l'unique ressource naturelle en France, les autorités intéressées ont fait d'énormes efforts pour en développer l'usage sur les véhicules automobiles. La production des véhicules à traction mécanique alimentée au gaz des forêts atteint, dès maintenant, 300 unités motrices par mois.¹ En outre, l'Etat français accorde des subventions aux acquéreurs de camions et voitures automobiles à gazogènes marchant au gaz de bois ou de charbon de bois. Les autorités militaires semblent également s'intéresser à ce type de véhicules. L'armée a été dotée de quelques camions automobiles destinés aux colonnes de ravitaillement de l'arrière, qui sont munis de gazogènes marchant au bois. Ces unités motrices sont actuellement soumises à des essais d'endurance et de durée. D'après les derniers renseignements reçus, les résultats obtenus jusqu'à ce jour seraient des plus satisfaisants.

(Trad. d'une étude parue à la « Berliner Börsen Zeitung ».)

BIBLIOGRAPHIE.

Fr. Aubert : Eléments d'économie forestière (à l'usage des élèves de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin sur Morges, Vaud). 1 vol. grand in-8°, de 52 p. Edition 1938.

Cette publication, ainsi que l'indique son titre, s'adresse à un public spécial restreint. Elle est destinée aux élèves de l'Ecole cantonale vaudoise de Marcelin, soit donc à ceux qui, plus tard, œuvrant dans la campagne, auront à travailler dans leurs forêts privées et, souvent, à participer à l'administra-

¹ *L'Argus de l'Auto* a publié récemment une statistique éloquente des progrès réalisés, dans ce domaine, par la France. Le nombre des véhicules à gazogène — camions, tracteurs agricoles, voitures de tourisme — a progressé dans ce pays comme suit :

1930 :	879	1936 :	2485
1933 :	610	1937 :	4436
1935 :	1300	1938 :	8000

L'armée utilise actuellement plus de 600 camions. Quant à l'Administration des eaux et forêts, elle possède plus de 200 appareils à gazogène utilisant comme combustible le bois ou le charbon de bois.